

RÉUNION DU 25 FÉVRIER 2022

Le vingt-cinq février deux mille vingt-deux, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le vingt-et-un deux mille vingt-deux, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Étaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; DEFFONTAINES Gérard ; DAOLIO Gilbert ; KLOPP Christophe ; THILLOY Jean-François ; BOYENVAL Philippe (arrivée 20h50) ; DHORNE Dominique ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; BRISSY Emmanuelle ; TATTEBAUT Michel ; BUDYNEK Stéphanie.

Absents excusés : DARRAS Marie-Christine (pouvoir donné à D. HESDIN) ; THÉO Philippe (pouvoir donné à M-C. DUBREUCQ) ; SCHMIDT Laurence.

Secrétaire de séance : Dominique DHORNE

Compte rendu affiché le : 04 mars 2022

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 DECEMBRE 2021.

☞ Comptes rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

II – AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN DE QUATRE AÉROGÉNÉRATEURS SUR LA COMMUNE D'ESSERTAUX PRÉSENTÉE PAR LA SES PARC ÉOLIEN DU CAMP THIBAUT.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame la Préfète de la Somme demandant l'avis du Conseil Municipal, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, quant à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien comprenant quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune d'ESSERTAUX par la société SES Parc éolien du Camp Thibaut.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, avec 1 voix pour et 13 voix contre des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal se prononce défavorablement à cette demande d'autorisation.

Pour information, la commune de Flers sur Noye s'y oppose du fait de la trop grande proximité avec les habitations. De plus, elle se retrouverait encerclée par les parcs existants.

III – ACTUALISATION DES STATUTS D'AMIENS MÉTROPOLE.

Les statuts d'Amiens Métropole actuellement en vigueur présentent en leur titre VI des dispositions relatives à la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Conformément aux obligations réglementaires Amiens Métropole a engagé la rédaction d'un nouveau Pacte Financier et Fiscal ; celui-ci prévoit la mise en place de la DSC selon les modalités qui ne sont pas celles figurant dans les statuts.

Aussi, étant entendu qu'il n'est pas obligatoire de faire référence à la DSC dans les statuts d'Amiens Métropole, et afin d'éviter toute confusion, il est proposé de supprimer le titre VI des statuts d'Amiens Métropole.

C'est pourquoi, le Conseil Communautaire d'Amiens Métropole a approuvé la modification des statuts le 16 décembre 2021.

Les communes membres doivent approuver ou non, cette modification.

Le Conseil Municipal d'Hébécourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L 5211-17 ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 9 et 31 ;

Vu les statuts d'Amiens Métropole ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable à la modification des statuts d'Amiens Métropole : le titre VI des statuts d'Amiens Métropole relatif à la Dotation de Solidarité Communautaire est abrogé.

La présente délibération sera transmise à la communauté d'agglomération Amiens Métropole.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

IV – DÉLIBÉRATION PORTANT CHANGEMENT DÉFINITIF DU LIEU DE RÉUNION DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL.

M. le Maire expose qu'en vertu de l'article L 2121-7 du CGCT « le Conseil Municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances ».

Compte tenu de la nouvelle composition du Conseil Municipal et des possibilités qu'offre, en matière d'espace et d'accessibilité, la salle des mariages de la commune d'Hébécourt en mairie, il convient d'envisager de définir définitivement la salle communale de la commune comme lieu habituel des conseils. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide : est défini de manière définitive la salle communale de la commune de Hébécourt, 57 rue de Paris comme lieu habituel des conseils ;

- Précise : une communication sera diffusée à destination de la population hébécourtoise.

V – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE AA N°153

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article R. 141-3,

Vu la délibération du 12 février 2021 du Conseil Municipal actant l'achat d'une bande de terre de 85m² pris sur la parcelle cadastrée AA n°2 appartenant à M. Elie CLAEYS afin de mettre en œuvre l'emplacement réservé n°7 du PLU.

Vu l'acte de vente en résultant, signé le 03 février 2022 chez Me Florence DROUART d'Amiens,

Constatant qu'aucune opposition n'a été formulée pour cette acquisition qui élargit le chemin menant au Sentier du Tour des Haies,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, approuve le classement de la parcelle AA n°153 dans le domaine public communal.

VI - DEMANDE D'ADHÉSION DE LA VILLE D'ALBERT À LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire précise que la ville d'Albert a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme.

Par délibération du 18 janvier 2022, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville d'Albert à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, qui sera rattachée au secteur du Pays du Coquelicot.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal se déclare favorable à l'adhésion de la ville d'Albert à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme.

VII – QUESTIONS DIVERSES.

* Monsieur le Maire :

1/ Commerce du village :

Une première réunion a eu lieu avec Mme HATTÉ de l'Agence ARCANA. La phase de relevés sera réalisée en mars, la phase de diagnostics et de chiffrage suivra.

2/ Devis signés :

* Restauration du préfabriqué/nouvelle salle de classe :

- désamiantage du toit de la cuisine par GBD ; couverture en bac-acier par FLET

- réfection du faux plafond par HP Industrie ; électricité et VMC par Tecnipose
L'ensemble de ces travaux s'élèvera à 28 516.08€ HT

3/ Étude assainissement

La société AMODIAG a été chargée par Amiens Métropole d'étudier le schéma d'assainissement des communes de Saint-Saulfieu, Rumigny et Hébecourt, toutes trois actuellement sous schéma directeur d'assainissement collectif depuis 1995. AMODIAG doit rendre l'étude pour la fin de l'année.

4/ PPI Sud Amiénois : communauté sud

Les travaux de la métropole prévus sur Hébecourt dans les 6 ans à venir sont les suivants :

- carrefour RD1001 – rue de Plachy pour 40 000€ ;
- pose de feux intelligents sur la RD1001 : 20 000€.

La commune prendra 30% en charge au titre du fonds de concours.

5/ Éclairage LEDs

Comme la commune d'Hébecourt a réalisé la totalité de sa modernisation sur le réseau communal, elle sera prioritaire pour Amiens Métropole qui va ainsi changer les luminaires de la RD1001 et la RD475 (rue de Rumigny) pour la fin 2022 ou le début 2023.

6/ Le Budget Primitif 2022 devra être voté avant le 15 avril prochain. Les commissions ad hoc vont se réunir.

7/ M. le Maire recherche un marbrier pour effectuer des travaux sur le monument au mort du cimetière. La personne qui était venue sur le conseil de M. LEVEQUE n'a pas donné suite. M. PELTOT, qui a déjà effectué nombre de travaux pour la commune au cimetière va être contacté.

* Mme DUBREUCQ signale que :

Le sentier de la Chevauchée est planté, reste une trentaine d'arbustes à planter sur la commune et le paillage à poser.

Il faudra programmer une journée ou une demi-journée d'animation sur la biodiversité pour les enfants (voir avec l'école) ainsi que l'inauguration de ce chemin déjà fort apprécié des promeneurs. Peut-être attendre que cela pousse en espérant qu'aucun vol ne soit à déplorer comme lors des plantations sur la RD1001 !

* M. DEFFONTAINES

1/ Les travaux de la mare devraient être terminés la semaine prochaine.

Des palplanches en métal de 9m de haut ont été poussées dans le sol et les nouvelles palplanches qui entourent la mare sont en chêne. Le grillage a été récupéré mais les poteaux posés sont neufs, le trottoir a été élargi et réalisé en enrobé.

2/ M. Brunel a réalisé un escalier pour monter sur le tertre de la résidence Hermès, a renforcé la base du calvaire qui était rouillée et fortement dégradée, à l'entrée de la résidence Anthelme.

3/ Dès les beaux jours, M. DEFFONTAINES louera une machine pour nettoyer les bac-aciers de la salle et de l'atelier. Les tailles diverses vont commencer avec M. RABOUILLE.

4/ La location de la salle et notamment celle de la vaisselle pose problème car souvent rendue sale. La commission va étudier le problème.

5/ Mme TAQUET continue à faire restaurer son mur en briques. Du côté de la salle communale, les lierres et végétations ont été enlevés pour permettre le rejointoiement.

VIII – TOUR DE TABLE.

* S. VAN DE MOORTELE signale que la Société de Chasse organise son concours de Manille le 02 avril prochain. Une poule au pot clôturera la soirée.

* P. BOYENVAL estime qu'il faudrait installer plus de poubelles dans tout le village. La commission va étudier cette proposition.

Il se pose la question de l'impact à moyen ou long terme, des vibrations émises lors de l'enterrement des palplanches en métal à la mare, sur les maisons alentour. M. le Maire lui indique qu'il faudrait poser des réserves auprès d'Amiens Métropole maître d'ouvrage des travaux.

* E. BRISSY signale que les panneaux posant des restrictions à l'usage du terrain de basket n'ont pas été replacés sur les grilles d'entrée de la cour.

Elle demande à quel moment le chemin du sentier du tour de Haies sera remis en état et par qui. M. le Maire lui indique que BDL remettra en état ce chemin lorsque toutes les maisons le longeant seront réalisées. A ce jour, reste un lot à vendre.

Mme BRISSY signale un chien potentiellement dangereux et inquiétant dans un jardin de ce sentier. En effet, la clôture de cette propriété est très basse et le chien très grand ! M. le Maire écrira au propriétaire.

* C. KLOPP félicite la commission chargée du Colporteur de sa nouvelle présentation. Il en a reçu de bons retours.

* J-F. THILLOY signale qu'il faudrait réfléchir à l'engazonnement et la replantation d'arbres sur les contours de la mare, s'il s'agit de la compétence communale. La mare est de la compétence entière du service Eau et Assainissement d'Amiens Métropole. Mme DUBREUCQ va demander son réaménagement paysager.

Séance levée à 22h13

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

HESDIN Dominique	DUBREUCQ Marie-Claire	THÉO Philippe	DEFFONTAINES Gérard	DAOLIO Gilbert
KLOPP Christophe	SCHMIDT Laurence	THILLOY Jean-François	DARRAS Marie-Christine	BOYENVAL Philippe
DHORNE Dominique	VAN DE MOORTELE Stéphane	BRISSY Emmanuelle	TATTEBAUT Michel	BUDYNEK Stéphanie